

## [Texte]

human rights considerations be taken into account in decisions affecting the International Monetary Fund.

An example of potential for Canada to raise human rights in the overseas development aid context is during participation in international financial institutions. We think it is incumbent upon Canada in the World Bank to use instances of loan applications from Chile and other serious human rights abusers as appropriate forums to voice Canadian concerns. Again, my colleague will be speaking to Chile in just a moment.

Amnesty International notes that the raising of serious human rights abuses does not constitute illegal or unwarranted interference in other countries' internal affairs. Canada's expression of concern over international human rights violations is a positive means for implementing internationally agreed principles. These principles have been initially set out in The Declaration of Human Rights and subsequently developed in customary international law and many other international human rights instruments.

Now, apart from pressing the Canadian government to use overseas development assistance relationships as a potential forum to raise human rights concerns, we believe that Canada has a vital role in providing accurate and impartial information on human rights abuses, information such as that received from NGOs such as Amnesty International.

In this regard, we feel Amnesty International can be instrumental in helping to ensure that Canadian aid officials are extremely well briefed on the human rights record in any given country as part of their training in universal human rights.

Now, although our organization does not involve itself in discussions of whether it is right or wrong to provide development aid to countries where human rights abuses occur, the English-speaking branch of the Canadian section of Amnesty International recommends the following measures that may contribute to the strengthening of the relation between development aid and human rights:

1. Development assistance agreements should include express reference to international human rights instruments.
2. Aid personnel can be trained in these matters. Again, my colleague will be speaking to the question of training in just a moment.
3. Assistance aimed at strengthening of legal institutions. This is an example of another positive measure.
4. The provision of aid for the victims of human rights violations.

## [Traduction]

monétaire international adopte une approche semblable à l'égard de ces décisions.

Dans le contexte de l'aide publique au développement, le Canada peut, par exemple, soulever la question du respect des droits de la personne lorsqu'ils participent à des réunions d'institutions financières internationales. À notre avis, le Canada se doit de soulever la question des droits de la personne au moment où la Banque Mondiale examine les demandes de prêt présentées par des pays comme le Chili, par exemple. Ma collègue va d'ailleurs aborder le cas précis du Chili dans un instant.

Amnistie Internationale vous fait remarquer d'ailleurs que le fait de soulever la question de la violation des droits de la personne dans ces tribunes ne constitue nullement un acte d'ingérence illégale ou injustifiable dans les affaires internes d'autres pays. Au contraire, en faisant part de ces inquiétudes à cet égard, le Canada emploie un moyen positif en vue de faire appliquer des principes acceptés à l'échelle internationale. Ces principes ont été affirmés à l'origine dans la déclaration des droits de l'homme et ont par la suite été incorporés dans le droit international et dans d'autres textes internationaux sur le respect des droits de la personne.

Tout en continuant à exhorter le gouvernement canadien à profiter de l'occasion que lui offre le programme d'aide officielle au développement pour soulever ces inquiétudes en matière de droits de la personne, nous estimons que le Canada doit jouer un rôle primordial dans la communication de renseignements justes et impartiaux sur des cas précis de violation des droits de la personne, c'est-à-dire le genre d'information que lui transmettent les ONG tels qu'Amnistie Internationale.

Sur ce plan, nous croyons qu'Amnistie Internationale pourrait être utile en renseignant les agents canadiens sur la situation en ce qui concerne le respect ou le non-respect des droits de la personne dans un pays donné dans le cadre de leur formation.

Bien que notre organisme ne se préoccupe pas de la question de savoir s'il faut ou non fournir l'aide au développement aux pays où les droits de la personnes ne sont pas respectés, la section anglophone d'Amnistie Internationale au Canada recommande que le gouvernement prenne les mesures suivantes, mesures qui contribueront peut-être à renforcer le lien entre l'aide au développement et les droits de la personne:

1. Les ententes sur l'aide au développement devraient faire mention des textes internationaux sur les droits de la personne.
2. Il est possible de former les employés dans tous ces domaines. Encore une fois, ma collègue va aborder la question de la formation dans quelques instants.
3. L'un des objectifs de l'aide fournie doit être le renforcement des institutions judiciaires. Là encore, il s'agit d'une mesure positive.
4. Qu'une aide soit fournie aux victimes du non-respect des droits de la personne.